



RENFORCEZ LA CGT SME !

Syndicat CGT SME

Tous les salariés de SME sont informés que les élections professionnelles CE-DP sont prévues pour le 10/03/09.

Pour la 1^{ère} fois, les nouvelles règles sur la représentativité syndicale issue de la Loi du 20 août 2008 vont s'appliquer à SME.

Une Loi plus juste avec une nouvelle donne !

Pour résumer, la Loi du 20 août 2008 dite de modernisation sociale introduit 2 mesures plus justes concernant la représentativité syndicale et la validité des accords :

⇒ Pendant près d'un siècle la représentativité des syndicats, au fil de leur création, traduit à un moment donné par la loi de 1966 suffisait à valider un accord, peu importait le poids que pouvait représenter le syndicat dans les élections.

La représentativité valait validité. Ainsi, dans de nombreuses entreprises et branches, les salariés ont vu « fleurir » des accords validés par la signature d'organisations ne représentant que quelques % aux élections professionnelles voire même de sections syndicales composées d'un seul ou très peu de salariés. Avec la nouvelle Loi, ces cas de figure sont désormais impossible. La validité de tout accord est subordonnée à sa signature par une ou des organisations syndicales ayant recueilli **au**

moins 30 % des suffrages exprimés **en faveur d'organisations reconnues représentatives** et en l'absence d'opposition **majoritaire soit 50 %** des suffrages exprimés. Tout un chacun pourra mesurer l'avancée sociale de cette mesure même si la contrepartie sera d'obliger les organisations syndicales majoritaires à prendre toutes les responsabilités confiées par les salariés lors des élections professionnelles. Certains ne pourront plus tout signer et les autres ne pourront plus tout refuser sous couvert que d'autres signeraient !!!

La CGT SME s'inscrit pleinement dans cette démarche et assumera toutes les responsabilités que vous lui confierez !

⇒ La 2^{ème} mesure fondamentale est que seules les organisations syndicales **ayant recueilli 10 %** des suffrages au 1^{er} tour des élections des titulaires au comité d'entreprise pourront désigner **parmi les candidats** un ou des

délégués syndicaux, qui ont **eux-mêmes recueilli 10 %** sur une liste DP ou CE titulaires ou suppléants quel que soit le nombre de votants. En résumé et **pour faire simple, seules les organisations syndicales ayant recueilli plus de 10% continueront d'exister.** Même si nous reconnaissons que cette mesure est juste, elle lance un nouveau déficit aux salariés de SME St Médard; à savoir :

la pérennité de la CGT.

Lors des dernières élections professionnelles, la CGT SME n'avait recueilli que 8,14% en CE titulaire tous collèges confondus.

Pour ces élections CE-DP 2009, soit vous décidez de soutenir massivement par votre vote la CGT SME , soit elle disparaîtra !

L'intérêt d'une CGT forte pour les salariés SME :

Tout d'abord, la CGT SME a démontré tout au long de ces dernières années qu'elle était en capacité de porter les intérêts et besoins des salariés de SME.

Sur le projet Hérakles, la CGT vous a informé des dangers de l'absence de projet industriel et a fortement participé pour que les portes des ministères et des politiques s'ouvrent ! Le travail est loin d'être terminé et les dernières informations faisant suite à la réunion de la commission de la défense nationale et des forces armées en date du 21/01/09 nous laissent à penser qu'ensemble, nous allons devoir redoubler nos efforts !

La CGT SME travaille quotidiennement avec les organisations CGT de SPS et du Groupe Safran pour que nos problématiques soient entendues et prises en compte à tous les niveaux !

Localement, la CGT s'est fortement impliquée sur les négociations salariales de l'an passé et nous pouvons affirmer que la CGT est pour partie à l'origine du résultat final !

Certes, nous ne pratiquons pas le clientélisme mais nous défendons l'ensemble des salariés qui nous sollicitent quotidiennement, syndiqués ou non, ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs ou cadres.

Des raisons d'y croire !

Tout d'abord, nous avons été agréablement surpris par le fait que plusieurs salariés aient souhaité ou accepté d'être candidats sur les listes CGT et ce, malgré des pressions d'un autre âge, indignes du besoin d'unité dont les salariés ont besoin aujourd'hui.

Bien que n'ayant pas élu donc peu de moyens, la CGT SME pense qu'une majorité des salariés a mesuré le travail que nous avons effectué tout au long de ces 2 années.

Le prochain mandat aura une durée de 4 ans. Bien que nous préférions rendre compte de notre travail devant les salariés tous les 2 ans, la Direction a imposé cette durée telle que la Loi lui en donne la possibilité.

Nous souhaitons, avec vous, poursuivre et amplifier le travail engagé. Notre nouveau PDG a une réputation de « fossoyeur » d'entreprise, nous ne le laisserons pas faire !